

Appel à communication

Colloque pluridisciplinaire

« L'institutionnalisation du syndicalisme : de quoi parle-t-on ? » (France, 1945-2007)

Novembre 2017 (dates à préciser)

Ecole normale supérieure, Lyon

Grille d'interprétation des difficultés du syndicalisme proposée dans de nombreux travaux scientifiques, la question de son « institutionnalisation » fait débat au sein même du mouvement syndical : des militants s'interrogent sur la finalité de leur présence dans certaines instances de représentation et de négociation. Ne conviendrait-il pas plutôt de préserver davantage le temps de délégation pour effectuer un travail de terrain auprès des salariés ? D'autres militants, à partir de leur expérience d'élus et de mandatés, mettent plutôt en avant les points d'appui que fournit la reconnaissance du syndicalisme dans ces différents espaces, sans que leur vision ne soit d'ailleurs nécessairement contradictoire avec celle énoncée précédemment.

Conscient de l'actualité du problème, l'Institut CGT d'histoire sociale (IHS CGT) et le laboratoire Triangle de l'Université Lyon 2 ont décidé d'en faire le thème d'un colloque centré sur la deuxième moitié du XX^e siècle. Il s'agit d'explorer la complexité et l'ambivalence de ce processus. Le terme d'institutionnalisation provient sur le plan étymologique d'*instituare*, « établir de façon durable », « fonder ». Dans certaines périodes de l'histoire sociale, l'institutionnalisation a été synonyme de reconnaissance du fait syndical et a entériné la conquête de droits. Dans d'autres périodes, comme celle que nous connaissons, elle peut aussi être le support d'un enfermement croissant du syndicalisme dans des pratiques de négociation au contenu extrêmement limitée et contribuer à marginaliser d'autres formes d'action syndicale, plus revendicatives. Ainsi, l'institutionnalisation peut-elle aussi être comprise comme une forme d'intégration dans l'ordre dominant, d'acceptation de celui-ci. Mais le fait de refuser toute participation aux institutions de représentation créées sur le lieu de travail ou en dehors de celui-ci, dans le cadre notamment du paritarisme, risque à l'inverse de conduire à une marginalisation de l'organisation syndicale. Dans tous les cas, l'institutionnalisation est à comprendre comme un phénomène mouvant et relationnel, ni linéaire ni univoque : s'il donne lieu à des usages variés selon les syndicats, il est également investi par les employeurs ; en ce sens, les conceptions et les usages des espaces institutionnels - qui ouvrent la question de la démocratie dans la sphère du travail - sont aussi à appréhender comme des terrains de lutte.

La problématique n'a rien de nouveau : le mouvement syndical s'est toujours appuyé de façon conjointe sur des pratiques de mobilisation et sur des formes plus instituées. Il s'est même constitué au cœur de cette tension. Le développement des conseils des prud'hommes à partir de 1806 a précédé l'apparition des syndicats. Dans la même optique, ce qui s'est joué autour de la reconnaissance officielle de la forme syndicale en 1884 avec l'assignation par le politique au seul domaine professionnel, puis avec l'instauration d'un double canal de représentation des salariés (celui de l'élection via la généralisation des délégués du personnel à partir de 1936, celui de la représentation directe par le syndicat censé agir pour tous, mais exclu du lieu de travail jusqu'en 1968) a profondément marqué les relations professionnelles en France.

Sans s'interdire un retour sur ces étapes marquantes, ce colloque abordera principalement la période qui s'étend de 1945 à 2007 ; cette deuxième borne temporelle étant liée à l'adoption de la loi dite de « modernisation du dialogue social » qui, sous l'impulsion du droit européen, contraint le gouvernement à consulter les « partenaires sociaux » afin que ceux-ci ouvrent une négociation avant tout projet de loi portant sur les relations de travail, leur reconnaissant ainsi une part d'autonomie dans l'élaboration des normes sociales. Au travers de cette loi, on voit à quel point le choix des termes engage des conceptions différentes du sens et de la visée de l'institutionnalisation.

La complexité du phénomène suggère de revenir de façon précise sur certains contextes, de restituer les controverses qui ont pu entourer l'investissement des syndicats dans telle ou telle institution, au sein de l'entreprise ou en dehors, d'examiner de façon critique la terminologie employée et les pratiques à l'œuvre. Elle implique également de faire varier les échelles d'observation, de comprendre les enjeux sur les lieux de travail, mais aussi dans les secteurs d'activités (et les branches) ainsi qu'au niveau national et interprofessionnel.

Il serait souhaitable que les propositions de communications éclairent des moments qui paraissent particulièrement significatifs sur ce sujet, que ces contextes historiques soient associés à la conquête de droits nouveaux, en raison d'un rapport de force favorable au mouvement ouvrier ou qu'ils se caractérisent au contraire par une tendance au repli. Il serait également intéressant que les communications abordent les conceptions et les pratiques de différentes confédérations ou unions syndicales et aident ainsi à saisir la production de lignes de clivage entre organisations selon les périodes.

- *1945-1947* avec la reconnaissance légale des comités d'entreprise, la réorganisation des organismes liés à la protection sociale, l'adoption du statut général de la fonction publique, l'association des syndicats à nombre d'instances et d'institutions créées ou développées à l'époque.
- *les années 1950* à l'heure de la guerre froide et de la partition du champ syndical entre, d'un côté, un syndicalisme réformiste tirant une partie de sa légitimité de son intégration à des institutions (comme le Commissariat au Plan par exemple, mais également toutes les institutions paritaires) et, de l'autre, la marginalisation d'un syndicalisme de classes.
- *le « moment 1968 »* avec les effets de la reconnaissance de la section syndicale d'entreprise et des délégués syndicaux, mais aussi les critiques portées dans le cadre de luttes sociales sur l'institutionnalisation des syndicats et sur le paritarisme (et la valorisation de contre-modèles). Cette séquence pourra également donner l'occasion d'éclairer la façon dont le

patronat va repenser les modalités de l'institutionnalisation, liées à de nouvelles pratiques managériales, dans sa réaction à Mai 1968.

- *le début du premier septennat de François Mitterrand* avec les lois Auroux, mais aussi la révision et l'élargissement du statut général de la fonction publique ainsi que la politique de nationalisations.
- la montée en puissance d'un discours sur le dialogue social *dès le milieu des années 1980*, associée à une forte décentralisation, au niveau de l'entreprise, de la négociation collective.

Cette entrée par des contextes historiques pourra être combinée à un certain nombre d'axes thématiques :

Acteurs et les lieux de l'institutionnalisation (entreprise, branches, national) :
Que nous apprennent certaines spécificités liées à des professions ou des entreprises ?

- *Conceptions et références :* En quoi les discours et les pratiques des différentes organisations éclairent-elles la nature et la longévité des clivages selon les périodes ? Quels sont les apports des réflexions qui visent à rejeter toute forme d'institutionnalisation (conseils ouvriers, autogestion, coordinations...) ?
- *Modalités et pratiques sociales :* Comment les activités déployées dans différentes institutions pèsent-elles sur les pratiques militantes ? La tendance à la spécialisation et la professionnalisation, induites par le travail demandé dans ces institutions (CESE, CESER, etc.) est-elle nécessairement synonyme de dépolitisation ? Quels effets ces activités spécifiques ont-elles sur les profils des militants (par rapport aux compétences attendues et valorisées) ?
- *Niveaux de pouvoir :* En quoi les différentes échelles de gouvernement et de pouvoir (régions, établissements, groupes, Union européenne) sont-elles porteuses de formes différentes d'institutionnalisation ? Comment s'articulent les conceptions portées par les pouvoirs publics et celles défendues par les acteurs économiques ?

Le colloque s'achèvera par une table-ronde consacrée à l'analyse de la période contemporaine (à partir de la réforme de 2008-2010 sur la représentativité syndicale).

Par sa thématique, ce colloque se situe aux frontières de plusieurs disciplines (histoire, sociologie, science politique, etc.) entre lesquelles il entend susciter des rencontres et des échanges.

Les propositions de communication (1500 signes) sont à envoyer pour **le 1^{er} octobre 2016** à Stéphanie Meunier (ihscgt.fr) en précisant bien la période traitée et les sources utilisées.

Conseil scientifique et d'organisation :

Sophie Bérout (Université Lyon 2), Jérôme Beauvisage (IHS CGT), Elyane Bressol (IHS CGT), David Chaurand (IHS CGT), Jean-Pierre Le Crom (Université de Nantes), Michel Margairaz (Université Paris 1), René Mouriaux (Docteur d'Etat en science politique), André Narritsens (IHS CGT), Michel Pigenet (Université Paris 1), Stéphane Sirot (Université Cergy-Pontoise).